

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Pierre SERENA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Mme LE MOIGNIC-GOUSSIES Leïla.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Maité POTIN.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Anne BARBET donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 33

Monsieur André VIGNOT a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

15 - VERSEMENT D'UNE INDEMNITE A LA SOCIETE « HED »

Mme Carine NAVARRO expose que des travaux de réhabilitation du chauffage sont en cours de réalisation dans les locaux du Trinquet, exploités par la société HED. Durant cette période de travaux, prévue du 7 novembre au 7 décembre 2018, des convecteurs électriques ont été installés de façon à ce que la clientèle du restaurant ne soit pas gênée par des températures basses.

L'utilisation de ces convecteurs aura pour effet d'augmenter la consommation électrique de la société HED. Aussi, afin de dédommager cette société pour cette consommation inhabituelle, il est proposé de lui allouer une indemnité de 600 € pour

couvrir la période du 7 novembre au 7 décembre 2018. Dans le cas où la durée des travaux serait prolongée, cette indemnité pourra être augmentée proportionnellement à la durée effective de réalisation des travaux sans pouvoir toutefois excéder 1.200 €.

Il est rappelé par ailleurs que la société HED est débitrice de la commune au titre des loyers. De fait, le comptable public devrait opérer la compensation entre cette indemnité et la créance concernant les loyers dus, ces dettes étant de même nature.

Aussi, il est proposé à votre assemblée de décider que cette indemnité soit versée à la société HED et non compensée, malgré les dettes que cette entreprise détient envers la commune.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL** par **23 voix pour, 2 abstentions (Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES et Mme Maylis DEL PIANITA)** et **8 voix contre (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET),**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **DECIDE** le versement, au profit de la société HED, d'une indemnité de 600 € afin de la dédommager pour la consommation électrique inhabituelle durant la réalisation de travaux dans les locaux qu'elle occupe, soit du 7 novembre au 7 décembre 2018,
- **DECIDE** que cette indemnité pourra être augmentée proportionnellement à la durée effective des travaux sans pouvoir toutefois excéder 1.200 €,
- **DECIDE** que cette indemnité soit versée par le comptable public et non déduite de la créance détenue par cette société envers la commune.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 décembre 2018.
Suivent les signatures.-

Le Maire,



Hervé LUCBÉREILH

AFFICHE LE 18/12/2018



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/12/2018